



Municipalité de Saint-Côme

1673, 55^e rue, Saint-Côme
(Québec) J0K 2B0

www.stcomelanaudiere.ca

Tél. : 450 883-2726

Télé. : 450 883-6431

Avis public – dérogation mineure

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A19.1), un avis public est par la présente donné par la soussignée directrice générale et greffière-trésorière que lors de la séance ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 9 juillet 2024, il sera statué sur la demande de dérogation mineure suivante :

IMMEUBLE VISÉ : Cette demande de dérogation mineure est faite en regard d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot portant le numéro 5 539 869 du cadastre du Québec.

NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE : La dérogation mineure est demandée afin que soit autorisée la subdivision du lot 5 539 869 de sorte à donner lieu à la création de deux lots desservis de largeur dérogatoire, destinés à accueillir un bâtiment unifamilial jumelé. En effet, cette subdivision aurait pour effet de créer un lot d'une largeur de 15.57m et un lot d'une largeur de 15.58m, alors que la largeur minimale prévue pour ce type de lots par l'article 29 du règlement de lotissement 207-1990 est de 15m.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de l'assemblée ordinaire du 9 juillet 2024.

Donné à Saint-Côme, ce 17^e jour de juin deux mille vingt-quatre.

Marie-Claude Couture
Directrice générale et greffière-trésorière